

## **PLAN D'ACTION 2021-2022**

### **I) INFORMATION GÉNÉRALE**

---

Le plan d'action tient compte des paramètres de reddition de compte de nos programmes de subvention, de notre mission et de nos objectifs d'intervention (voir annexe 1). Nous devons aussi nous ajuster aux directives ministérielles en ce qui concerne le déconfinement progressif. Nous prévoyons que le personnel réintégrera les bureaux après que la population aura reçu sa deuxième dose du vaccin pour la COVID-19. En ce qui a trait aux activités en présentiel, nous planifions tenir une journée d'échanges en janvier 2022.

#### **1. LE FINANCEMENT**

Nos principales sources de financement seront les suivantes :

- Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;
- Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) de l'Agence de la santé publique du Canada (Subvention renouvelée pour 5 ans) ;
- Campagne de financement annuelle : envois postaux d'un feuillet promotionnel aux ophtalmologistes, optométristes, opticiens d'ordonnance, orthoptistes, aux membres et anciens membres, etc. La campagne sera diffusée sur Facebook, sur notre site Internet et par courriel.
- Frais d'inscription : pour la journée d'échanges de janvier 2022.

Étant donné nos surplus budgétaires assez élevés de l'exercice précédent, nous ne solliciterons pas de fonds discrétionnaires des ministres ni de commandites.

#### **2. LES MEMBRES**

Nous avons enregistré une légère hausse du nombre de membres actifs au cours de l'exercice 2020-2021 en partie dû au fait que nous avons donné un congé de cotisation pour un an. En nous basant sur l'efficacité

de nos outils de promotion et de notre réseau de communication, nous pouvons envisager de recruter autant de nouvelles familles et maintenir notre stabilité. Nous avons réintégré la cotisation annuelle pour l'année 2021-2022.

### **3. LES COMITÉS DE TRAVAIL**

Au début de chaque année, le conseil d'administration révisé la composition de ses comités de travail. Pour 2021-2022, les comités prévus sont :

- Comité de la programmation ;
- Comité accueil, information et promotion;
- Comité pour le développement du site Internet.

### **4. LES RESSOURCES HUMAINES**

La permanence, constituée du directeur général, de l'intervenante accueil et soutien et de l'agente de bureau, pourra compter sur le soutien d'une nouvelle personne. Le poste d'agent de développement et de communication sera transformé en poste permanent à 21 heures par semaine à partir de l'automne. Un nouveau directeur général devrait aussi prendre la relève. Une période de transition d'au moins un mois est prévue.

Comme les activités en présentiel sont prévues pour reprendre en janvier, alors nous aurons recours à du personnel contractuel (éducatrices spécialisées) pour assurer le service de halte-garderie.

## **II) SERVICES, ACTIVITÉS ET OUTILS D'INFORMATION**

---

### **1. LE SERVICE D'AIDE, SOUTIEN ET RÉFÉRENCES**

Ce service continue d'être offert :

- Une intervenante à temps plein ;
- Aide, soutien et références aux familles ;
- Retour d'appel dans les 72 heures ;
- Accueil des nouvelles familles ;
- Réseautage ;
- Etc.

### **2. LE SERVICE DE HALTE-GARDERIE**

Reprise du service offert aux parents d'enfants 0 à 5 ans, lors de notre journée d'échanges de janvier 2022. Le service est assuré par une équipe d'éducatrices et d'éducateurs spécialisés. Le ratio d'encadrement est en fonction des besoins spécifiques des enfants pris en charge. Pour les enfants multihandicapés, c'est du un pour un.

### **3. LES ACTIVITÉS JEUNES**

Maintien du partenariat avec le Service des loisirs de la Fondation des Aveugles du Québec. Les activités pour les jeunes seront offertes pour notre journée d'échanges (en présentiel) de janvier 2022.

### **4. LES ACTIVITÉS DE FORMATION ET D'ÉCHANGES**

#### **4.1. L'assemblée générale annuelle**

Pour se conformer aux mesures sanitaires actuellement en vigueur, notre assemblée générale annuelle sera virtuelle. Elle se déroulera le jeudi, 17 juin entre 19 h et 20 h 30.

#### **4.2. Les activités de formation et d'échanges**

##### **4.2.1. Activités virtuelles**

Au programme, nous planifions :

- Organiser 4 ateliers-conférences (avec Zoom);

- Finaliser le montage des 2 conférences et 3 capsules vidéo filmées avant le 31 mars et en faire la diffusion par notre bulletin électronique L'ÉCLAIR.
- Poursuivre la production vidéographique des 4 ateliers-conférences et de 4 nouvelles capsules vidéo. En faire la diffusion dans L'ÉCLAIR.
- Organiser deux rencontres de groupe de soutien pour discuter d'une problématique spécifique ou échange libre sur les préoccupations ou des besoins. Il y aurait participation libre et sporadique des participants (projet pilote).

Les thématiques des conférences et capsules seront sélectionnées à partir des réponses de notre sondage fait en août 2020. Trois grands thèmes ont été priorisés.

1. Soutenir le développement de mon enfant :

- Actions facilitant ses apprentissages scolaires ou préparation à l'entrée à l'école;
- Activités/idées pour stimuler sa socialisation;
- Aménagement de l'environnement;
- Moyens pour l'amener à faire des activités physiques. À se mobiliser de façon sécuritaire.

2. Connaître les technologies facilitant la vie quotidienne de mon enfant :

- Technologie en lien avec les activités de la vie de tous les jours;
- Technologie en lien avec les apprentissages scolaires;
- Technologie en lien avec les déplacements et la mobilité.

3. Prendre soin de soi et des autres :

- Activités pour une meilleure gestion du stress parental et une harmonie conjugale;
- Occupations familiales satisfaisantes et amusantes;
- Prévention de l'épuisement parental.

#### 4.2.2. Activités en présentiel

Au programme, nous planifions :

- Organiser une journée d'échanges en janvier 2022 en y offrant le service de la halte-garderie et en organisant une activité pour les jeunes 6 ans et plus. Nous aurons à déterminer si nous y aurons une ou deux présentations.

## 5. Les activités de sensibilisation et de promotion

### 5.1. Activités grand public :

La seule activité au programme est une participation au Salon virtuel de L'accompagnateur, lequel est gratuit. Kiosque virtuel tenu par notre intervenante accueil et soutien (Geneviève Genest), les vendredi 9, 16 et 23 avril 2021 entre 13 h 30 et 17 h. Possibilité de prendre un rendez-vous téléphonique ou Zoom de vingt minutes.

Pour la première fois en avril, L'accompagnateur, un salon conçu pour les parents de personnes handicapées. L'objectif, comme toujours : guider les parents vers des ressources et informations pertinentes !

### 5.2. Rencontres de parents et d'intervenants :

Il n'y aura pas de rencontre en personne, mais des échanges auront lieu avec les intervenants d'organismes et des centres de réadaptation pour promouvoir nos activités et services.

### 5.3. Promotion et publicité :

- Participation à des émissions radiophoniques et télévisuelles (en fonction de la demande) ;
- Publicité dans la revue Montréal pour enfants et le calendrier à gros chiffres de l'Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie (APHVE) ;
- Commandite pour la soirée des Chefs organisée par notre partenaire majeur, la Fondation des Aveugles du Québec ;
- Utilisation de la page Facebook et du site Internet pour promouvoir les activités ;
- Distribution du nouveau dépliant et de la revue L'ÉCLAIREUR 2020-2021 dans nos réseaux.

### 5.4. Outils d'information :

Pour l'année en cours, il y aura :

- Distribution de la revue L'ÉCLAIREUR 2020-2021 ;
- Production de la revue L'ÉCLAIREUR 2021-2022 ;
- Développement du site Internet (création d'un espace membre et travaux d'accessibilité pour la norme WCAG 2.1) ;
- Publication de notre bulletin électronique L'ÉCLAIR (4 à 6 éditions régulières) ;

- Diffusion de nos conférences et capsules vidéo une édition spéciale du bulletin L'ÉCLAIR;
- Envois collectifs d'informations aux membres ;
- Mise à jour de la page Facebook et Twitter;
- Mise en page graphique du guide « Mille et une réponses » et mise en ligne au début de l'automne (édition numérique). Ce document a fait l'objet d'une importante révision au cours de l'année 2020-2021;
- Production d'une nouvelle édition (2022-2025) du répertoire « Votre réseau d'entraide – entre parents ». Période d'inscription de septembre 2021 au 31 mars 2022.

### III) CONCERTATION, COLLABORATION ET PARTENARIAT

---

#### 1. Les représentations externes (concertation)

Maintien de nos délégations (rencontres virtuelles) :

- Conseil québécois de concertation sur le braille (CQCB) ;
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) dont on est membre actif ;
- Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de la Montérégie ;
- Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés ayant une déficience de Montréal ;
- Comités du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ) dont nous sommes membres affinitaires :
  - Comité Accès à des conditions de vie décentes du volet éducation ;
  - Comité de réadaptation ;
  - Comité Accès à l'information ;
  - Comité Transport et déplacements sécuritaires ;
- Rencontres exploratoires avec la Fondation Mirella et Lino Saputo (soutien à la famille).

#### 2. Les ressources bénévoles

Nous aurons recours au service des loisirs de la Fondation des Aveugles du Québec pour encadrer nos jeunes durant notre activité de janvier 2022.

Nous solliciterons la participation des parents et partenaires pour écrire des articles dans la revue L'ÉCLAIREUR. Nous solliciterons une participation active de nos membres et partenaires pour réaliser nos capsules vidéo.

#### 3. Le partenariat

Pour l'année 2021-2022, nous aurons une activité en partenariat :

- Activité pour les jeunes en janvier 2022 sous la supervision de l'équipe du service des loisirs de la Fondation des Aveugles du Québec (partenaire majeur).

#### **4. Référencement et réseau de distribution et d'information**

Pour le référencement de la clientèle, nous travaillons en collaboration étroite avec le réseau de la santé :

- Les 13 centres de réadaptation qui ont un programme en déficience visuelle ;
- Le CHU Sainte-Justine.

Le réseau de distribution de la revue l'ÉCLAIREUR et d'outils promotionnels est constitué de :

- École Jacques-Ouellette (École spécialisée avec mandat suprarégional en déficience visuelle) ;
- École Saint-Enfant-Jésus (Secteur visuel du CSSDM) ;
- Centre de services scolaire des Premières Seigneuries (mandat suprarégional en déficience visuelle) ;
- Les centres de réadaptation en déficience visuelle et le CHU Ste-Justine ;
- Les organismes du milieu de la déficience visuelle.

## ANNEXE 1

### MISSION ET OBJECTIFS D'INTERVENTION

#### A) La mission de l'AQPEHV

- Regrouper les parents d'enfants (0 à 21 ans) ayant une déficience visuelle en favorisant les échanges et le partage des expériences ;
- Offrir à ces parents des services complémentaires à ceux offerts par le secteur public, en fonction des besoins exprimés ;
- Favoriser la concertation de tous les groupes intéressés à la déficience visuelle ;
- Promouvoir l'intégration sociale des enfants ayant une déficience visuelle.

#### B) Les objectifs d'intervention

Comme le plan repose en partie sur les objectifs d'intervention, il est de mise d'en faire le rappel des lignes directrices.

Les services et activités dispensés par l'AQPEHV poursuivent les mêmes objectifs d'intervention que ceux de notre projet PACE « Un plus pour la vie ! » qui s'adresse aux parents d'enfants âgés de 0 à 12 ans.

En ce qui concerne les parents, l'accent est mis sur le renforcement des capacités parentales. Pour les enfants, il est mis sur l'intégration sociale.

##### a) 1<sup>er</sup> objectif général (pour les parents)

- Accroître la capacité des parents à accompagner leur enfant vivant avec une déficience visuelle vers l'autonomie et favoriser le développement des potentialités de l'enfant.

##### b) 2<sup>e</sup> objectif général (pour les parents et les enfants)

- Briser l'isolement.